

ACTUALISATION DES ZONAGES D'ASSAINISSEMENT

DEPARTEMENT de la DROME

**Communauté de Communes
Du pays de Buis les baronnies**

**Communes de BEAUVOISIN, BELLECOMBE-TARENDOL, BENIVAY-OLLON,
EYGALIERS, LA ROCHE-SUR-LE-BUIS, LA ROCHETTE-DU-BUIS, PROPIAC-LES-
BAINS, SAINT SAUVEUR-GOUVERNEMENT, VERCOIRAN**

PIECES JOINTES

Maurice CARLÈS
Ingénieur INP Grenoble
Commissaire-Enquêteur

Document C

Liste des Pièce Jointes

- 1 – DECISION du TRIBUNAL Administratif de Grenoble N° E15000148/38 du 29/05/2015
- 2 – Arrêté N° 37-2015 du 01 septembre 2015 du Président de la Communauté
de Communes du Pays de Buis les Baronnies
- 3 – AVIS D'ENQUETE PUBLIQUE Relative à l'actualisation des zonages d'assainissement
- 4 – Avis d'enquête publique distribué dans les boites aux lettres de la commune d'Eygaliers
- 5 – Publications « Dauphiné Libéré » du 7 septembre 2015
- 6 - Publications « Dauphiné Libéré » du 5 octobre 2015
- 7 – Publications « la Tribune de Montélimar » en date du 10 septembre et 8 octobre 2015

REPUBLIQUE FRANCAISE

DECISION DU

TRIBUNAL ADMINISTRATIF DE GRENOBLE

29/05/2015

N° E15000148 /38

LE PRESIDENT DU TRIBUNAL ADMINISTRATIF

Décision désignation et provision

VU enregistrée le 21/05/15, la lettre par laquelle le président de la COMMUNAUTE DE COMMUNES DU PAYS DE BUIS LES BARONNIES demande la désignation d'un commissaire enquêteur en vue de procéder à une enquête publique ayant pour objet :

le zonage d'assainissement des communes membres de la communauté de communes du pays de Buis les Baronnie (Drôme) ;

VU le code de l'environnement ;

DECIDE

ARTICLE 1 :Monsieur Maurice CARLES est désigné en qualité de commissaire enquêteur titulaire pour l'enquête publique mentionnée ci-dessus.

ARTICLE 2 :Madame Christiane GLAIZAL est désignée en qualité de commissaire enquêteur suppléant pour l'enquête publique mentionnée ci-dessus.

ARTICLE 3 :Le président de la COMMUNAUTE DE COMMUNES DU PAYS DE BUIS LES BARONNIES versera dans le délai d'un mois, à la Caisse des dépôts et consignations - Direction du bancaire réglementé, gestion du fonds d'indemnisation des commissaires enquêteurs, 15, quai Anatole France 75700 Paris 07 SP - compte n° 40031 00001 0000279168 T 64, une provision d'un montant de 500 euros.

ARTICLE 4 :Pour les besoins de l'enquête publique, le commissaire enquêteur est autorisé à utiliser son véhicule, sous réserve de satisfaire aux conditions prévues en matière d'assurance, par la législation en vigueur.

ARTICLE 5 :La présente décision sera notifiée au président de la COMMUNAUTE DE COMMUNES DU PAYS DE BUIS LES BARONNIES, à Monsieur Maurice CARLES, à Madame Christiane GLAIZAL et à la Caisse des dépôts et consignations.

Fait à Grenoble, le 29/05/2015

Pour le Président,
Le Vice-président,



S. WEGNER

Conformément à l'article R. 123-25 du code de l'environnement, cette décision est exécutoire dès son prononcé, et peut être recourée contre les personnes privées ou publiques par les voies du droit commun.



**Arrêté n° 37-2015 du 01 septembre 2015
Prescrivant l'enquête publique relative à l'actualisation des zonages
communaux d'assainissement**

**Département Drôme
Arrondissement de Nyons
Communauté de Communes du Pays de Buis**

LE PRESIDENT,

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales et notamment son article L.2224-10 ;
Vu le code de l'urbanisme et notamment les articles L.123-10 et R.123-19 ;
Vu la loi n° 83-630 du 12 juillet 1983, relative à la démocratisation des enquêtes publiques et à la protection de l'environnement et le décret modifié n° 53-453 du 23 avril 1985 ;
Vu le Décret n° 2011-2018 du 29 décembre 2011 portant réforme de l'enquête publique relative aux opérations susceptibles d'affecter l'environnement ;
Vu la délibération de la Communauté de Communes en date du 27 septembre 2012 décidant de réaliser le schéma général et le zonage réglementaire d'assainissement des communes de BELLECOMBE-TARENDOL, BEAUVOISIN, BENIVAY-OLLON, EYGALIERS, LA ROCHE-SUR-LE-BUIS, LA ROCHETTE-DU-BUIS, PROPIAC-LES-BAINS, SAINT-SAUVEUR-GOUVERNEMENT et VERCOIRAN ;
Vu les pièces du dossier relatives à la délimitation des zones d'assainissement à soumettre à l'enquête publique ;
Vu les dossiers de zonage d'assainissement ;
Vu l'ordonnance de Monsieur le Président du Tribunal Administratif de Grenoble du 29 mai 2015 désignant Monsieur CARLÈS Maurice en qualité de commissaire-enquêteur titulaire, et Madame Christiane GLAIZAL en qualité de commissaire-enquêteur suppléant;

ARRÊTE

ARTICLE 1 : OBJET DE L'ENQUETE

Il sera procédé à une enquête publique sur l'actualisation des zonages communaux d'assainissement des Communes de : BELLECOMBE TARENDOL, BEAUVOISIN, BENIVAY-OLLON, EYGALIERS, LA ROCHE SUR LE BUIS, LA ROCHETTE DU BUIS, PROPIAC LES BAINS, SAINT-SAUVEUR-GOUVERNEMENT et VERCOIRAN pour une durée de trente jours à compter du jeudi 1^{er} octobre 2015 jusqu'au vendredi 30 octobre 2015 inclus.

ARTICLE 2 : DESIGNATION DU COMMISSAIRE ENQUETEUR

Monsieur Maurice CARLÈS, ingénieur CEA retraité, est désigné en qualité de Commissaire enquêteur par le Président du Tribunal Administratif de Grenoble et Madame Christiane GLAIZAL, Chef technicien des Services vétérinaires retraitée, en qualité de commissaire-enquêteur suppléant.

Le commissaire-enquêteur siègera dans les Mairies de BELLECOMBE-TARENDOL, BEAUVOISIN, BENIVAY-OLLON, EYGALIERS, LA ROCHE-SUR-LE-BUIS, LA ROCHETTE-DU-BUIS, PROPIAC-LES-BAINS, SAINT-SAUVEUR-GOUVERNEMENT et VERCOIRAN, ainsi qu'à la COMMUNAUTE DE COMMUNES DU PAYS DE BUIS Siège de l'Enquête.

ARTICLE 3 : DATE ET DUREE DE L'ENQUETE PUBLIQUE ET MODALITES DE MISE A DISPOSITION DU DOSSIER AU PUBLIC

Les pièces du dossier ainsi que 10 registres d'enquête (1 dans chaque commune et un à la Communauté de Communes siège de l'enquête) registre à feuillets non mobiles, cotés et paraphés par le Commissaire enquêteur, seront tenus à disposition du public pendant toute la durée de l'enquête publique : dans les Mairies de BELLECOMBE TARENDOL, BEAUVOISIN, BENIVAY-OLLON, EYGALIERS, LA ROCHE SUR LE BUIS, LA ROCHETTE DU BUIS, PROPIAC LES BAINS, SAINT-SAUVEUR- GOUVERNEMENT et VERCOIRAN ainsi qu'à la COMMUNAUTE DE COMMUNES DU PAYS DE BUIS, Siège de l'enquête, du jeudi 1er octobre 2015 jusqu'au vendredi 30 octobre 2015 inclus, aux jours et heures habituels d'ouverture des bureaux.

Chacun pourra prendre connaissance et consigner éventuellement ses observations, propositions et contre propositions sur les registres d'enquête prévus à cet effet. Ils pourront aussi les adresser, par écrit à l'attention du Commissaire enquêteur à la Mairie de : BELLECOMBE TARENDOL, BEAUVOISIN, BENIVAY-OLLON, EYGALIERS, LA ROCHE SUR LE BUIS, LA ROCHETTE DU BUIS, PROPIAC LES BAINS, SAINT-SAUVEUR- GOUVERNEMENT et VERCOIRAN ou au Président de la COMMUNAUTE DE COMMUNES DU PAYS DE BUIS 19 Bd Aristide Briand 26170 BUIS LES BARONNIES, Siège de l'enquête, Celui-ci les visera et les annexera aux registres d'enquête.

ARTICLE 4 : RECUEIL DES OBSERVATIONS DU PUBLIC

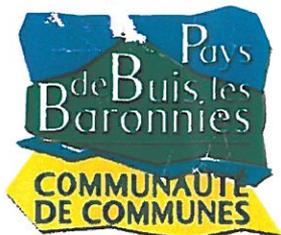
Le Commissaire enquêteur recevra les déclarations des habitants et intéressés aux lieux, jours et heures suivants :

BELLECOMBE-TARENDOL le jeudi 22 octobre 2015 de 15h00 à 17h00 ;
BEAUVOISIN le lundi 12 octobre 2015 de 14h00 à 16h00 ;
BENIVAY-OLLON le mardi 20 octobre 2015 de 14h00 à 16h00 ;
EYGALIERS le mercredi 07 octobre 2015 de 15h00 à 17h00 ;
LA ROCHE-SUR-LE BUIS lundi 19 octobre 2015 de 10h00 à 12h00 ;
LA ROCHETTE DU BUIS lundi 26 octobre 2015 de 15h00 à 17h00 ;
PROPIAC-LES-BAINS le mardi 06 octobre 2015 de 15h00 à 17h00 ;
SAINT-SAUVEUR-GOUVERNEMENT le vendredi 02 octobre 2015 de 10h00 à 12h00 ;
VERCOIRAN le jeudi 29 octobre 2015 de 14h00 à 16h00 ;
COMMUNAUTE DE COMMUNES DU PAYS DE BUIS Siège de l'Enquête le vendredi 30 octobre 2015 de 15h00 à 17h00 ;

ARTICLE 5 : CLOTURE DE L'ENQUETE PUBLIQUE :

À l'expiration du délai d'enquête, les registres d'enquête seront clos et signés par le Commissaire enquêteur.

Après examen des observations consignées ou annexées aux registres, le Commissaire enquêteur établira son rapport sur le déroulement de l'enquête et rédigera des conclusions motivées en précisant si elles sont favorables ou défavorables et transmettra l'ensemble de ces pièces, au Président de la Communauté de Communes et aux Maires, dans un délai d'un mois à compter de la fin de l'enquête.



COMMUNAUTE DE COMMUNES DU PAYS DE BUIS

AVIS D'ENQUETE PUBLIQUE

Relative à l'actualisation des zonages communaux d'assainissement

En application des dispositions de l'Arrêté n° 37-2015 du 01 septembre 2015 de Monsieur le Président de la Communauté de Communes du Pays de Buis les Baronnie, prescrivant la révision des zonages d'assainissement des Communes de BELLECOMBE-TARENDOL, BEAUVOISIN, BENIVAY-OLLON, EYGALIERS, LA ROCHE-SUR-LE-BUIS, LA ROCHETTE-DU-BUIS, PROPIAC-LES-BAINS, SAINT-SAUVEUR-GOUVERNEMENT et VERCOIRAN sera soumise à enquête publique durant 30 jours du jeudi 1er octobre 2015 jusqu'au vendredi 30 octobre 2015 inclus.

Monsieur Maurice CARLÈS, ingénieur CEA retraité, et Madame Christiane GLAIZAL, Chef technicien des Services vétérinaires retraitée, ont été désignés en qualité de Commissaire-enquêteur titulaire et suppléant par le Président du Tribunal Administratif de Grenoble.

Pendant le délai susvisé :

- Un dossier sera déposé dans chaque commune ainsi qu'à la Communauté de Communes, siège de l'enquête, et disponible aux jours et heures habituels d'ouverture au public, afin que chacun puisse en prendre connaissance et consigner éventuellement ses observations, propositions et contre propositions sur le registre d'enquête ou les adresser par écrit en Mairie ou au siège de l'enquête au Commissaire Enquêteur, lequel les annexera aux différents registres.
- Des permanences seront assurées par le Commissaire Enquêteur afin de répondre aux demandes d'information présentées par le public, aux jours et heures suivants :

BELLECOMBE-TARENDOL le jeudi 22 octobre 2015 de 15h00 à 17h00 ;
BEAUVOISIN le lundi 12 octobre 2015 de 14h00 à 16h00 ;
BENIVAY-OLLON le mardi 20 octobre 2015 de 14h00 à 16h00 ;
EYGALIERS le mercredi 07 octobre 2015 de 15h00 à 17h00 ;
LA ROCHE-SUR-LE BUIS lundi 19 octobre 2015 de 10h00 à 12h00 ;
LA ROCHETTE DU BUIS lundi 26 octobre 2015 de 15h00 à 17h00 ;
PROPIAC-LES-BAINS le mardi 06 octobre 2015 de 15h00 à 17h00 ;
SAINT-SAUVEUR-GOUVERNEMENT le vendredi 02 octobre 2015 de 10h00 à 12h00 ;
VERCOIRAN le jeudi 29 octobre 2015 de 14h00 à 16h00 ;
COMMUNAUTE DE COMMUNES DU PAYS DE BUIS Siège de l'Enquête le vendredi 30 octobre 2015 de 15h00 à 17h00 ;

Des informations peuvent être demandées à Monsieur MILLET Franck, Communauté des Communes du Pays de Buis, 19 Boulevard Aristide Briand, 26170 BUIS-LES-BARONNIES, 04.75.28.05.97.

Toute personne peut, sur sa demande, et à ses frais, obtenir communication du dossier d'enquête publique auprès de Monsieur le Président, 19 Boulevard Aristide Briand, 26170 BUIS-LES-BARONNIES.

Le public pourra consulter le dossier de cette enquête et consigner éventuellement ses observations, propositions et contre-propositions directement sur le registre d'enquête, du jeudi 1er octobre 2015 jusqu'au vendredi 30 octobre 2015 inclus:

- au Siège de l'enquête : COMMUNAUTE DE COMMUNES DU PAYS DE BUIS 19 Bd Aristide Briand 26170 BUIS LES BARONNIES aux jours et heures d'ouverture des bureaux au public .
- en mairie de : BELLECOMBE TARENDOL, BEAUVOISIN, BENIVAY-OLLON, EYGALIERS, LA ROCHE SUR LE BUIS, LA ROCHETTE DU BUIS, PROPIAC LES BAINS, SAINT-SAUVEUR- GOUVERNET, VERCOIRAN aux jours et heures d'ouverture des bureaux au public .

Le rapport et les conclusions du commissaire enquêteur seront tenus à la disposition du public au Siège de l'enquête : COMMUNAUTE DE COMMUNES DU PAYS DE BUIS et dans les Mairies de : BELLECOMBE TARENDOL, BEAUVOISIN, BENIVAY-OLLON, EYGALIERS, LA ROCHE SUR LE BUIS, LA ROCHETTE DU BUIS, PROPIAC LES BAINS, SAINT-SAUVEUR- GOUVERNET, VERCOIRAN, aux jours et heures habituels d'ouverture.

Le Président

Michel GREGOIRE





Enquête publique relative à l'actualisation du zonage d'assainissement de la commune d'EYGALIERS

Il sera procédé à une enquête publique sur l'actualisation du zonage d'assainissement de la commune d'EYGALIERS pour une durée de trente jours à compter du jeudi 1er octobre 2015 jusqu'au vendredi 30 octobre 2015 inclus.

Les pièces du dossier ainsi qu'un registre d'enquête seront tenus à disposition du public pendant toute la durée de l'enquête publique à la Mairie d'EYGALIERS les mercredis 7, 14, 21 et 28 octobre de 10 h à 17 h.

Chacun pourra prendre connaissance et consigner éventuellement ses observations, propositions et contre propositions sur le registre d'enquête prévu à cet effet. Ils pourront aussi les adresser, par écrit à l'attention du Commissaire enquêteur à la Mairie d'EYGALIERS ou au Président de la Communauté de communes du Pays de Buis 19 Bd Aristide Briand BUIS-LES-BARONNIES.

Le Commissaire enquêteur, M. Maurice CARLES, recevra les déclarations des habitants et intéressés à la Mairie d'EYGALIERS le mercredi 7 octobre 2015 de 15 h à 17 h.

Eygaliers le 30 septembre 2015

Le Maire

G. TRUPHEM



Partenaire
des acheteurs publics
pour la collecte et la publication
des avis presse & web

Profil acheteur - Plateforme de dématérialisation

www.marchespublics.le-dauphine-legales.com

le dauphiné Le JAL (journal d'annonces légales) de vos départements

DROME-ARDECHE

Sylvie Di Giacomo

>> 04 75 78 78 56

Ana Bartel

>> 04 75 72 77 53

L.D.legales@le-dauphine.com

L.D.legales@7-le-dauphine.com

d'autorisation présentée par la société MP HYGIENE concernant l'exploitation d'une installation de transformation de papier d'essuyage sur le territoire de la commune de Davézieux (07430), Z.I. La Lombardière. Cette enquête se déroule du lundi 7 septembre 2015 au vendredi 9 octobre 2015 inclus, en mairie de Davézieux. Le dossier de demande d'autorisation comprend notamment une étude d'impact.

Le public peut consulter le dossier de demande d'autorisation :
- auprès de la direction départementale de la cohésion sociale et de la protection des populations de l'Ardèche, 7, boulevard du Lycée à Privas (service "surveillance de l'animal et environnement", bureau "gestion administrative des installations classées") ;

- auprès de la mairie de Davézieux, aux heures habituelles d'ouverture de son secrétariat, à savoir les lundis, mardis, mercredis, jeudis et vendredis de 8 h 30 à 12 h 00 et de 13 h 30 à 17 h 00, et les samedis de 8 h 30 à 11 h 30.

En outre, toute personne peut, sur sa demande et à ses frais, obtenir communication du dossier d'enquête publique auprès de la direction départementale de la cohésion sociale et de la protection des populations de l'Ardèche - bureau des installations classées - 7, boulevard du Lycée, 07000 Privas.

Enfin, des informations peuvent être demandées directement auprès du responsable du projet, à savoir la société MP HYGIENE, sise 1, impasse François-Miribel, sur la commune d'Annonay (07100).

L'arrêté d'ouverture d'enquête publique, les résumés non techniques de l'étude d'impact et de l'étude de danger et l'intégralité du dossier de demande d'autorisation, sont consultables sur le site internet de la préfecture pendant toute la durée de l'enquête publique, à l'adresse suivante : www.ardecche.gouv.fr (onglet "Politiques publiques / Environnement, risques naturels et technologiques / Installations classées"). L'avis de l'autorité environnementale sur ce projet est également publié sur ce même site.

Monsieur Michel BAZIN, cadre EDF, commissaire enquêteur titulaire, se tient à la disposition du public pour recevoir ses observations en mairie de Davézieux aux jours et horaires suivants :

- lundi 7 septembre 2015 de 8 h 30 à 11 h 30 ;
- mercredi 16 septembre 2015 de 13 h 30 à 16 h 30 ;
- jeudi 24 septembre 2015 de 8 h 30 à 11 h 30 ;
- samedi 3 octobre 2015 de 8 h 30 à 11 h 30 ;
- vendredi 9 octobre 2015 de 14 h 00 à 17 h 00.

Monsieur Michel BONNET, directeur régional de France télécom en retraite, nommé commissaire enquêteur suppléant, remplacera le titulaire en cas d'empêchement de ce dernier et exercera alors ses fonctions jusqu'au terme de la procédure.

En dehors de ces périodes de vacations assurées par le commissaire enquêteurs en mairie de Davézieux, le public peut consigner ses appréciations, suggestions et contre-propositions, au choix :

- sur le registre d'enquête tenu à sa disposition à la mairie de Davézieux, aux heures habituelles d'ouverture du secrétariat de la mairie ;
- par correspondances adressées au commissaire enquêteur, Monsieur Michel BAZIN, en mairie de Davézieux ;

- par voie électronique sur le site www.ardecche.gouv.fr (onglet "Politiques publiques / Environnement, risques naturels et technologiques / Installations classées / Recueil des observations des citoyens sur les enquêtes publiques ou les consultations du public").

Seules les observations formulées sur ce site entre le lundi 7 septembre 2015 et le vendredi 9 octobre 2015 inclus seront prises en compte par le commissaire enquêteur.

A l'issue de l'enquête, le public pourra consulter le rapport et les conclusions du commissaire enquêteur, auprès de la mairie de Davézieux, ou auprès de la direction départementale de la cohésion sociale et de la protection des populations de l'Ardèche. Ces éléments seront également mis à la disposition du public sur le site internet de la préfecture pendant au moins un an à compter de la date de clôture de l'enquête publique, à l'adresse suivante : www.ardecche.gouv.fr (onglet "Politiques publiques / Environnement, risques naturels et technologiques / Installations classées / Rapports et conclusions du commissaire-enquêteur").

La décision susceptible d'intervenir à l'issue de la procédure est une autorisation assortie du respect de prescriptions, ou un refus.

697132000

Enquêtes publiques

COMMUNE D'ANDANCETTE

Avis d'enquête

Par arrêté du 25 août 2015, le maire d'Andancette a prescrit l'ouverture de l'enquête publique sur le projet de révision du plan d'occupation des sols devenu plan local d'urbanisme et du zonage d'assainissement.

A cet effet, M. Christian PALISSE, a été désigné en qualité de commissaire enquêteur titulaire et M. Alain TERRASSE a été désigné en qualité de commissaire enquêteur suppléant par le président du Tribunal administratif de Grenoble.
L'enquête se déroulera à la mairie du 26 septembre 2015 au 27 octobre 2015 inclus aux jours et heures habituels d'ouverture.

Le commissaire enquêteur recevra en mairie le 26 septembre 2015, le 10 octobre 2015 de 9 h à 12 h et le 27 octobre 2015 de 10 h à 13 h. Pendant la durée de l'enquête, les observations sur le projet de révision du POS devenu PLU et du zonage d'assainissement pourront être consignées sur le registre d'enquête unique déposé en mairie. Elles peuvent également être adressées par écrit au commissaire enquêteur à la mairie.

A l'issue de l'enquête, le rapport et les conclusions du commissaire enquêteur seront à la disposition du public, dès qu'ils seront transmis en mairie.

Le maire, Frédéric CHENEVIER

696463800

COMMUNAUTE DE COMMUNES DU PAYS DE BUIS-LES-BARONNIES

Avis d'enquête publique

Actualisation des zonages communaux d'assainissement

En application des dispositions de l'arrêté n° 37-2015 du 01 septembre 2015 de Monsieur le Président de la Communauté de Communes du Pays de Buis les Baronnies, la révision des zonages d'assainissement des Communes de BELLECOMBE-TARENDOL, BEAUVOISIN, BENIVAY-OLLON, EYGALIERS, LA ROCHE-SUR-LE-BUIS, LA ROCHELETTE-DU-BUIS, PROPIAC-LES-BAINS, SAINT-SAUVEUR-GOUVERNNET et VERCOIRAN sera soumise à enquête publique durant 30 jours du jeudi 1^{er} octobre 2015 jusqu'au vendredi 30 octobre 2015 inclus.

Monsieur Maurice CARLÈS, ingénieur CEA retraité et Madame Christiane GLAZAL, Chef technicien des Services vétérinaires retraitée, ont été désignés en qualité de Commissaire-enquêteur titulaire et suppléant par le Président du Tribunal Administratif de Grenoble.

Pendant le délai susvisé :

- Un dossier sera déposé dans chaque commune ainsi qu'à la Communauté de Communes, siège de l'enquête, et disponible aux jours et heures habituels d'ouverture au public, afin que chacun puisse en prendre connaissance et consigner éventuellement ses observations, propositions et contre propositions sur le registre d'enquête ou les adresser par écrit en mairie ou au siège de l'enquête au commissaire enquêteur, lequel les annexera aux différents registres.

- Des permanences seront assurées par le commissaire enquêteur afin de répondre aux demandes d'information présentées par le public, aux jours et heures suivants :

- BELLECOMBE-TARENDOL le jeudi 22 octobre 2015 de 15 h 00 à 17 h ;
- BEAUVOISIN le lundi 12 octobre 2015 de 14 h 00 à 16 h 00 ;
- BENIVAY-OLLON le mardi 20 octobre 2015 de 14 h 00 à 16 h 00 ;
- EYGALIERS le mercredi 07 octobre 2015 de 15 h 00 à 17 h 00 ;
- LA ROCHE-SUR-LE-BUIS le lundi 19 octobre 2015 de 10 h 00 à 12 h ;
- LA ROCHELETTE DU BUIS le lundi 26 octobre 2015 de 15 h 00 à 17 h 00 ;
- PROPIAC-LES-BAINS le mardi 06 octobre 2015 de 15 h 00 à 17 h 00 ;
- SAINT-SAUVEUR-GOUVERNNET le vendredi 02 octobre 2015 de 10 h 00 à 12 h 00 ;
- VERCOIRAN le jeudi 29 octobre 2015 de 14 h 00 à 16 h 00 ;
- COMMUNAUTE DE COMMUNES DU PAYS-DE-BUIS siège de l'enquête le vendredi 30 octobre 2015 de 15 h 00 à 17 h 00.

Le rapport et les conclusions du commissaire enquêteur seront tenus à la disposition du public dans les mairies de : BELLECOMBE TARENDOL, BEAUVOISIN, BENIVAY-OLLON, EYGALIERS, LA ROCHE SUR LE BUIS, LA ROCHELETTE DU BUIS, PROPIAC LES BAINS, SAINT-SAUVEUR-GOUVERNNET et VERCOIRAN, ainsi qu'à la COMMUNAUTE DE COMMUNES DU PAYS DE BUIS, siège de l'enquête, aux jours et heures habituels d'ouverture.

Des informations peuvent être demandées à Monsieur MILLET Franck, Communauté des Communes du Pays de Buis, 19 Boulevard Aristide Briand, 26170 BUIS-LES-BARONNIES, 04.75.28.05.97.

696612700

VIES DES SOCIÉTÉS

Constitutions de s

AVIS DE CONSTITU

Aux termes d'un acte sous seing privé e Montélimar, il a été constitué une société pa présentant les caractéristiques suivantes :
Dénomination sociale : L'INSTANT
Objet social : restauration sur place ou à em
Siège social : 35 B, impasse Général Leclerc - SUR JABRON
Capital social : 1 000 €
Durée : 99 ans à compter de son immatr commerce et des sociétés
Président : Mme Nathalie LAUZE épouse P impasse Général Leclerc - 26740 MONTBOU Immatriculation en cours au RCS de Romans

696511300

Clôture de liquidat

LE JONQU

FIDUCIAL SOFIRAL

SARL en liquidation au capital c
Siège de liquidation : LE VILLAGE - 7
RCS ROMANS 528 576

Aux termes de décisions de l'associée unique approuvé le compte de liquidation, déchargé de son mandat, donne à cette dernière quitus la clôture de la liquidation à compter du r définitifs seront déposés au RCS de ROMANS

696008500

Changements de

IBY

SARL Unipersonnelle au capital de 500,00 €
54, place JACQUEMART, 26100 ROMANS-SI
812437747 R.C.S. Romans-sur-Isère

Par décision du Gérant en date du 27/08/201 nomination de Monsieur Soufien GHRAÏDIA, lavandes Chez BAT L HERMES 26100 ROMAN de nouveau Gérant, à compter du 01/09/2015 en remplacement de Monsieur Salim démissionnaire.
Mention en sera faite au Registre du Comm Romans-sur-Isère

696679700

Divers

ADDITIF À L'ANNONC
LE 18/08/2015
CONSTITUTION SASU N

Admission aux assemblées et

Tout associé peut participer aux assemblées identité et de l'inscription en compte de ses a Chaque associé dispose d'autant de voix qu' d'actions.

Cessions d'actions : toutes sont soumises simple des voix dont disposent les associés pa le cédant ne prend pas part au vote.

696903300

DL 7 sept. 2015

DÉCISIONS DES TRIBUNAUX

Tribunal de grande instance

EXTRAIT DE JUGEMENT

Dépôt de l'état de collocation concernant les créances admises de M. CHARRE Stephen, demeurant Les Granges Terres- Bat 15 - 15, rue Louis-Arnaud - 07300 TOURNON-SUR-RHÔNE suite à la vente intervenue dans cette affaire.

Forme : entreprise individuelle

Activité : exploitation agricole

Mandataire : M^r Frédéric TORELLI - 1, rue René-Grimaud - 07200 AUBENAS

Les contestations sont formées dans un délai de 30 jours à compter de l'insertion au BODACC avisant de ce dépôt. Elles sont faites par déclaration au greffe du juge de l'exécution du Tribunal de grande instance de Privas. La contestation doit être dénoncée dans les 10 jours aux créanciers en cause et au liquidateur.

604326000

AVIS

Avis administratifs

PRÉFET DE LA DRÔME

Plan de Prévention des Risques naturels prévisibles Inondation (PPRI) Commune de Châteauneuf-du-Rhône

Report de la réunion publique de concertation

Pour des raisons matérielles, la réunion publique prévue le jeudi 8 octobre 2015 à 18 h 30 à la salle polyvalente est reportée à une date ultérieure qui sera portée à la connaissance des administrés de la commune à la rubrique "annonces légales" du même journal.

604312900

Enquêtes publiques

COMMUNAUTÉ DE COMMUNES DU PAYS DE BUIS-LES-BARONNIES

Avis d'enquête publique

Actualisation des zonages communaux d'assainissement

En application des dispositions de l'arrêté n° 37-2015 du 01 septembre 2015 de Monsieur le Président de la Communauté de Communes du Pays de Buis les Baronnies, la révision des zonages d'assainissement des Communes de BELLECOMBE-TARENDOL, BEAUVOISIN, BENIVAY-OLLON, EYGALIERS, LA ROCHE-SUR-LE-BUIS, LA ROCHELETTE DU BUIS, PROPIAC-LES-BAINS, SAINT-SAUVEUR-GOUVERNET et VERCOIRAN sera soumise à enquête publique durant 30 jours du jeudi 1^{er} octobre 2015 jusqu'au vendredi 30 octobre 2015 inclus.

Monsieur Maurice CARLÈS, ingénieur CEA retraité, et Madame Christiane GLAIZAL, Chef technicien des Services vétérinaires retraitée, ont été désignés en qualité de Commissaire-enquêteur titulaire et suppléant par le Président du Tribunal Administratif de Grenoble.

Pendant le délai susvisé :

- Un dossier sera déposé dans chaque commune ainsi qu'à la Communauté de Communes, siège de l'enquête, et disponible aux jours et heures habituels d'ouverture au public, afin que chacun puisse en prendre connaissance et signer éventuellement ses observations, propositions et contre propositions sur le registre d'enquête ou les adresser par écrit en mairie ou au siège de l'enquête au commissaire enquêteur, lequel les annexera aux différents registres.

- Des permanences se sont assurées par le commissaire enquêteur afin de répondre aux demandes d'information présentées par le public, aux jours et heures suivants :

BELLECOMBE-TARENDOL le jeudi 22 octobre 2015 de 15 h 00 à 17 h ;
BEAUVOISIN le lundi 12 octobre 2015 de 14 h 00 à 16 h 00 ;
BENIVAY-OLLON le mardi 20 octobre 2015 de 14 h 00 à 16 h 00 ;
EYGALIERS le mercredi 07 octobre 2015 de 15 h 00 à 17 h 00 ;
LA ROCHE-SUR-LE-BUIS le lundi 19 octobre 2015 de 10 h 00 à 12 h ;
LA ROCHELETTE DU BUIS le lundi 26 octobre 2015 de 15 h 00 à 17 h 00 ;
PROPIAC-LES-BAINS le mardi 06 octobre 2015 de 15 h 00 à 17 h 00 ;
SAINT-SAUVEUR-GOUVERNET le vendredi 02 octobre 2015 de 10 h 00 à 12 h 00 ;
VERCOIRAN le jeudi 29 octobre 2015 de 14 h 00 à 16 h 00 ;
COMMUNAUTÉ DE COMMUNES DU PAYS-DE-BUIS siège de l'enquête le vendredi 30 octobre 2015 de 15 h 00 à 17 h 00.

Le rapport et les conclusions du commissaire enquêteur seront tenus à la disposition du public dans les mairies de : BELLECOMBE TARENDOL, BEAUVOISIN, BENIVAY-OLLON, EYGALIERS, LA ROCHE SUR LE BUIS, LA ROCHELETTE DU BUIS, PROPIAC LES BAINS, SAINT-SAUVEUR-GOUVERNET et VERCOIRAN, ainsi qu'à la COMMUNAUTÉ DE COMMUNES DU PAYS DE BUIS, siège de l'enquête, aux jours et heures habituels d'ouverture.

Des informations peuvent être demandées à Monsieur MILLET Franck, Communauté des Communes du Pays de Buis, 19 Boulevard Aristide Briand, 26170 BUIS-LES-BARONNIES, 04.75.28.05.97.

696612700

Plan d'occupation des sols

AVIS D'ENQUÊTE PUBLIQUE

portant sur la modification n°3 du POS de Malissard

Il sera procédé à une enquête publique sur le projet de modification du Plan d'Occupation des Sols de la commune de Malissard pour une durée de 33 jours à compter du 1^{er} octobre et jusqu'au 2 novembre 2015 inclus.

Monsieur Henri VIGIER, ingénieur agronome retraité, a été désigné en qualité de Commissaire-Enquêteur par le Président du Tribunal Administratif de Grenoble et Monsieur Joël TAGAND, retraité de l'éducation nationale a été désigné en qualité de suppléant. Le dossier d'enquête ainsi qu'un registre d'enquête à feuillets non mobiles, coté et paraphé par le Commissaire-Enquêteur seront déposés à la mairie pendant 33 jours consécutifs aux jours et heures habituels d'ouverture de la mairie de Malissard, du 1^{er} octobre 2015 au 2 novembre 2015 inclus ainsi que les samedis de 8 heures 30 à 12 heures (sauf pendant les vacances scolaires).

Chacun pourra prendre connaissance du dossier et consigner éventuellement ses observations sur le registre d'enquête ou les adresser par écrit à l'adresse suivante : mairie de Malissard, Monsieur le Commissaire Enquêteur, Place de la Mairie, 26120 MALISSARD.

Le dossier d'enquête est également consultable en ligne à l'adresse suivante : www.malissard.fr.

Le Commissaire-Enquêteur recevra à la mairie les jeudis 1^{er} octobre de 9 h à 12 h, mercredi 14 octobre de 14 h à 17 h et le lundi 2 novembre de 14 h à 17 h.

Les informations environnementales sont comprises dans le dossier d'enquête.

Une copie du rapport et des conclusions du Commissaire-Enquêteur seront adressées au Préfet du département de la Drôme ainsi qu'au Président du Tribunal Administratif de Grenoble. Le public pourra consulter ce rapport et ses conclusions à la mairie aux jours et heures habituels d'ouverture et à la préfecture de la Drôme aux jours et heures habituels d'ouverture pendant un an à compter de la date de clôture de l'enquête.

À l'issue de l'enquête, le projet de Modification du POS pourra éventuellement être modifié et la décision pouvant être adoptée est l'approbation de la Modification du POS.

L'autorité compétente pour prendre cette décision à l'issue de l'enquête est le conseil municipal de la commune de Malissard. Cette décision prendra la forme d'une délibération du conseil municipal.

La personne responsable du projet est M. le Maire de Malissard. L'autorité auprès de laquelle des informations peuvent être demandées est le conseil municipal de la commune de Malissard.

Le maire, Bernard PELAT

698187600

Plan local d'urbanisme

COMMUNE DE GUILHERAND-GRANGES

Approbation de la modification simplifiée du Plan Local d'Urbanisme

Par délibération n°15.076 du 11 septembre 2015, le Conseil Municipal a approuvé la modification simplifiée n° 2 du Plan Local d'Urbanisme. Le dossier approuvé est à la disposition du public, à la mairie, aux jours et heures d'ouverture et à la Préfecture.

604308600

Jeudi 10 septembre 2015

LA TRIBUNE

BUIS-LES-BARONNIES Zones d'assainissements

Enquête publique en cours

La révision des zonages d'assainissement des communes de Bellecombe-Tarendol, Beauvoisin, Bénivay-Ollon, Eygaliers, la Roche-sur-le-Buis, la Rochette-du-Buis, Propiac-les-Bains, Saint-Sauveur-Gouvernet et Vercoiran sera soumise à enquête publique durant 30 jours du jeudi 1er octobre 2015 jusqu'au vendredi 30 octobre 2015 inclus. Maurice Carlès, ingénieur CEA retraité et Christiane Glaizal, chef technicien des services vétérinaires retraitée, ont été désignés en qualité de Commissaire-enquêteur titulaire et suppléant par le président du Tribunal Administratif de Grenoble.

Pendant le délai susvisé : un dossier sera déposé dans chaque commune ainsi qu'à la communauté de communes, siège de l'enquête, afin que chacun puisse en prendre connaissance et consigner éventuellement ses observations, propositions sur le registre d'enquête ou les adresser par écrit en Mairie ou au siège de l'enquête au Commissaire Enquêteur.

Des permanences

Des permanences seront assurées par le Commissaire En-

quêteur afin de répondre aux demandes d'information présentées par le public.

- Bellecombe-Tarendol le jeudi 22 octobre de 15h à 17h ;

- Beauvoisin le lundi 12 octobre de 14h à 16h.

- Bénivay-Ollon le mardi 20 octobre de 14h à 16h.

- Eygaliers le mercredi 7 octobre de 15h à 17h ;

- La Roche-sur-le-Buis lundi 19 octobre de 10h à 12h.

- La Rochette du Buis lundi 26 octobre de 15h à 17h ;

- Propiac-les-Bains le mardi 6 octobre de 15h à 17h.

- Saint-Sauveur-Gouvernet le vendredi 2 octobre de 10h à 12h.

- Vercoiran le jeudi 29 octobre de 14h à 16h ;

- Communauté de communes du pays de Buis, siège de l'Enquête le vendredi 30 octobre de 15h à 17h.

Le rapport et les conclusions du Commissaire enquêteur seront tenus à la disposition du public en mairie ainsi qu'à la communauté de communes du pays de Buis.

Contact :

M. Millet Franck, Communauté des Communes du Pays de Buis, 19 Boulevard Aristide Briand, 26170 Buis-les-Baronnies, 04 75 28 05 97

COMMUNAUTE DE COMMUNES DU PAYS DE BUIS-LES-BARONNIES

Avis d'enquête publique

Actualisation des zonages communaux d'assainissement

En application des dispositions de l'arrêté n° 37-2015 du 01 septembre 2015 de Monsieur le Président de la Communauté de Communes du Pays de Buis les Baronnies, la révision des zonages d'assainissement des Communes de BELLECOMBE-TARENDOL, BEAUVOISIN, BENIVAY-OLLON, EYGALIERS, LA ROCHE-SUR-LE-BUIS, LA ROCHETTE-DU-BUIS, PROPIAC-LES-BAINS, SAINT-SAUVEUR-GOUVERNEMENT et VERCOIRAN sera soumise à enquête publique durant 30 jours du jeudi 1^{er} octobre 2015 jusqu'au vendredi 30 octobre 2015 inclus.

Monsieur Maurice CARLÈS, ingénieur CEA retraité, et Madame Christiane GLAIZAL, Chef technicien des Services vétérinaires retraitée, ont été désignés en qualité de Commissaire-enquêteur titulaire et suppléant par le Président du Tribunal Administratif de Grenoble.

Pendant le délai susvisé :

- Un dossier sera déposé dans chaque commune ainsi qu'à la Communauté de Communes, siège de l'enquête, et disponible aux jours et heures habituels d'ouverture au public, afin que chacun puisse en prendre connaissance et consigner éventuellement ses observations, propositions et contre propositions sur le registre d'enquête ou les adresser par écrit en mairie ou au siège de l'enquête au commissaire enquêteur, lequel les annexera aux différents registres.

- Des permanences seront assurées par le commissaire enquêteur afin de répondre aux demandes d'information présentées par le public, aux jours et heures suivants :

BELLECOMBE-TARENDOL le jeudi 22 octobre 2015 de 15 h 00 à 17 h ;

BEAUVOISIN le lundi 12 octobre 2015 de 14 h 00 à 16 h 00 ;

BENIVAY-OLLON le mardi 20 octobre 2015 de 14 h 00 à 16 h 00 ;

EYGALIERS le mercredi 07 octobre 2015 de 15 h 00 à 17 h 00 ;

LA ROCHE-SUR-LE-BUIS lundi 19 octobre 2015 de 10 h 00 à 12 h ;

LA ROCHETTE DU BUIS lundi 26 octobre 2015 de 15 h 00 à 17 h 00 ;

PROPIAC-LES-BAINS le mardi 06 octobre 2015 de 15 h 00 à 17 h 00 ;

SAINT-SAUVEUR-GOUVERNEMENT le vendredi 02 octobre 2015 de 10 h 00 à 12 h 00 ;

VERCOIRAN le jeudi 29 octobre 2015 de 14 h 00 à 16 h 00 ;

COMMUNAUTE DE COMMUNES DU PAYS-DE-BUIS siège de l'enquête le vendredi 30 octobre 2015 de 15 h 00 à 17 h 00.

Le rapport et les conclusions du commissaire enquêteur seront tenus à la disposition du public dans les mairies de : BELLECOMBE TARENDOL, BEAUVOISIN, BENIVAY-OLLON, EYGALIERS, LA ROCHE SUR LE BUIS, LA ROCHETTE DU BUIS, PROPIAC LES BAINS, SAINT-SAUVEUR-GOUVERNEMENT et VERCOIRAN, ainsi qu'à la COMMUNAUTE DE COMMUNES DU PAYS DE BUIS, siège de l'enquête, aux jours et heures habituels d'ouverture.

Des informations peuvent être demandées à Monsieur MILLET Franck, Communauté des Communes du Pays de Buis, 19 Boulevard Aristide Briand, 26170 BUIS-LES-BARONNIES, 04.75.28.05.97.

696612700

